

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

25 juin 2016

Conformément à l'article 6/3 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Volley Ball a été convoquée le 3 juin 2016

O

Elle s'est réunie ce samedi 25 juin à 9h00 au siège social de la LBVB.

Au 27 mai 2016 (soit 30 jours avant la date de l'AG, article 6/2 des Statuts), la situation électorale était la suivante :

Nombre de clubs : 100

Nombre de voix : 276

Nombre de licenciés : 7245

Quorum au 25/06/2016 : 84 clubs - 247 voix

O

À 10h20, le Bureau de l'AG qui vient d'arrêter la feuille d'émargement indique que 84 GSA, comptabilisant 247 voix, sont présents ou représentés et que les pouvoirs par procuration ne représentent pas plus de 50% des licenciés. Les trois conditions du quorum (article 12 des statuts) sont donc réunies.

La Présidente de la LBVB déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle présente :

M. JARNIGON - Adjoint aux sports de Pontivy qui se réjouit de l'implantation de 3 ligues sportives à Pontivy et souhaite une bonne assemblée Générale. La Présidente remercie la ville de Pontivy pour l'entretien de l'espace vert de la Ligue.

Et M. POULIQUEN - Vice-Président du conseil régional de Bretagne et Président de la commission des sports qui évoque le lien entre la Ligue et la Région. De l'aide apportée par le Conseil Régional de Bretagne notamment pour le matériel, l'aide de contractualisation. Le budget accordé pour la Ligue est passé de 16000 à 16500.

Une minute de silence est demandée à la mémoire de M. Pierrick GAUTIER des chevaliers de Rohan et de M. Thibaut MATIVET du Rennes volley 35.

- **Adoption du Procès-verbal de l'AG du 27 juin 2015**

D. KARBOVIAC souhaite que la rédaction du PV soit revue.

Pour : 241

Contre : 0

Abstention : 6

Le PV est approuvé à la majorité

- **Présentation du rapport moral de la Présidente**

(Voir annexe 1)

- Echange sur les montants du CNDS perçus par les clubs de volley breton, modification des critères avec priorité à l'emploi et aux quartiers défavorisés. (Intervention D.KARBOVIAC, A. LE HENAFF, P. HAMON, F. FRANCILLETTE, O. AVIGNANT, L. BOBON).

- D. KARBOVIAC questionne sur la surtaxe ou sous-taxe pour modes de paiement au niveau FFVB. Pas de modification pour la saison à venir mais quid pour l'avenir. Question de Lanester sur les clubs omnisports ne permettant pas un autre type de paiement que le chèque : quid de la surtaxe ?

- Echange sur les PSE et la pérennisation des financements et par conséquent des emplois. M. Pouliquen précise que la DR n'a pas vocation à être financeur durable des emplois mais à un rôle d'initiateur-facilitateur.

Pour : 243

Contre : 0

Abstention : 4

Le rapport de la Présidente est adopté à la majorité

- Présentation du rapport d'activité du Secrétaire Général, composé des Rapports des diverses commissions

(voir annexe 2)

CSR :

D. Karboviac regrette que les PV de CSR ne soient pas publiés au fil de l'eau et précise qu'on peut publier des PV en cours de validation.

F. Francillette précise que le comité n'a pas de prérogative sur les décisions de sportive.

L. Gortais énonce que l'information contenue sur le site est incomplète et difficile à trouver. Réponse d'A. Ribous sur le fait que c'est peut-être un problème d'architecture.

P. Hamon et V. Le Thomas prennent note des remarques et précisent que la nouvelle équipe devra mettre en œuvre ces améliorations.

D. Kermabon regrette le fait que les tournois et matchs de barrages ne soient pas sur le site de la FFVB. Difficulté pour les arbitres et manque de lisibilité pour les équipes.

P. Hamon prend acte.

D. Karboviac se pose la question de l'intérêt des tournois de barrage en fin de saison sur la Régionale Féminine et Masculine. Réponse : du fait des repêchages possibles et pour gommer les différences géographiques.

P. Triguel pose la question du sous-classement en coupe de Bretagne. Cela sera supprimé pour la saison prochaine sur cette compétition. Maintien de cette possibilité en championnat.

C. Dupeux intervient sur la finalité de l'alternance = effet d'opportunité.

Lydie Caetano (FL Lanester) fait un retour sur les difficultés rencontrées du fait de la concomitance de dates entre PréNat. et Coupe de France Jeunes. D. Quintin répond que c'est lié à une erreur sur le calendrier initial. C'est résolu pour la saison 2016/2017.

Pour : 235

Contre : 10

Abstention : 2

CRA :

O. Avignant regrette l'absence d'envoi des désignations personnelles en début de phase.

St Grégoire pose le problème du club de St Grégoire et sa difficulté à trouver des arbitres de couverture. A voir avec le CD35.

PL Lorient regrette l'absence d'un arbitre sur un match sur Rennes dans la saison.

St Grégoire pose une question sur la possibilité de simplification de la feuille de match régionale.

Pour : 247

Contre : 0

Abstention : 0

CRT :

Question de D. Karboviac sur les bassins de pratique et l'absence de PV.

Réponse de C. Dupeux sur l'absence d'E. Corbin pour raison médicale et non remplacée sur ce dossier.

L. Gortais et O. Karboviac font remarquer que les catégories d'âge ne sont pas corrigées.

Pour : 245

Contre : 0

Abstention : 2

Les rapports d'activités sont mis au vote pour approbation.

Les rapports d'activités sont adoptés à la majorité

- Présentation du rapport financier

Le rapport financier est mis au vote pour approbation

Pour : 241

Contre :

Abstention : 6

Le rapport financier est approuvé à la majorité

Présentation de la mission des vérificateurs aux comptes par J.P. PRIGENT

- Vote du bilan

C. POSTIC s'interroge sur la subvention annuelle 40000€ allouée pour les PSE, Une somme a été passée en produits constatés d'avance. D. QUINTIN répond que cette subvention se fera sur 4 années. Au vue des embauches décalées ; certain PSE se termineront pas à la même date.

Le résultat de la Ligue mondiale a été modifié après avoir reçu en retard une facture de la FFVB.

Demande des clubs que la FFVB reverse une partie des bénéfices pour couvrir la perte. La Présidente explique que le bénéfice que la FFVB a fait et peut-être dû à plusieurs ligues, elle prend note et adressera une demande à la FFVB.

Le bilan est mis au vote pour approbation

Pour : 233

Contre : 6

Abstention : 18

Le bilan est approuvé à la majorité

- Présentation et vote des tarifs et du budget

(voir annexe 3)

Les Ligues n'ont pas reçus les tarifs de la FFVB.
Les tarifs de la Ligue sont mis au vote.

Pour : 223

Contre : 11

Abstention : 13

Les tarifs sont approuvés à la majorité

Le budget est mis au vote pour approbation

Pour : 236

Contre : 9

Abstention : 23

Le budget est approuvé à la majorité

Pause repas

A 15h30 - 245 voix pour 83 clubs

- **Examen des vœux proposés par les Groupements Sportifs affiliés, les Comités Départementaux et le Comité Directeur de la LBVB**

(Voir annexe 4)

- **Election des vérificateurs aux comptes**

JP PRIGENT se présente

Les clubs demandent et acceptent à l'unanimité le vote à main levée.

Pour : 245

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Pierre PRIGENT est élu vérificateur aux comptes à l'unanimité

- **Election au Comité Directeur**

Treize candidatures ont été adressées et reçues à la Ligue dans les délais réglementaires et remplissent les critères d'éligibilité :

CANDIDATES				CANDIDATS			
NOM	Prénom	Club		NOM	Prénom	Club	
LE THOMAS	Viviane	PIPRIAC	ms	ANCEL	Cédric	CONCARNEAU	
				BOUDJADA	Kamal	MONTGERMONT	ms
				CONAN	Arnaud	CONCARNEAU	
				HAMON	Pierrick	PLANCOET	ms
				KERMABON	Damien	MALGUENAC	ms
				LARRIBE	C. Edouard	ST MALO	ms
				LE COZ	Eric	SANTEC	
				LE HENAFF	Alain	REC	
				LETO	Antonio	ESL BREST	ms
				MABILLE	Gérard	DINARD	
				PRIGENT	Olivier	SANTEC	

				RIBOUS	Alain	GOELO	ms

Normalement 21 postes, pour la parité 10 masculins, 10 féminins, + 1 médecin

Une discussion s'engage à propos de la licence d'Alain RIBOUS, licence beach depuis moins de 6 mois. D. KARBOVIAC estime que l'on ne peut pas aller contre les statuts de la Ligue

F.FRANCILLETTE propose de soumettre à la CCSR ce cas.

A. RIBOUS propose de démissionner si sa situation ne lui permet pas d'être élu et dans ce cas cela permettra de repêcher une autre personne.

Après un vote à bulletin secret, le dépouillement conduit aux résultats suivants :

CANDIDATES				CANDIDATS			
NOM	Prénom	Club	voix	NOM	Prénom	Club	voix
LE THOMAS	Viviane	PIPRIAC	231	ANCEL	Cédric	CONCARNEAU	209
				BOUDJADA	Kamal	MONTGERMONT	175
				CONAN	Arnaud	CONCARNEAU	182
				HAMON	Pierrick	PLANCOET	228
				KERMABON	Damien	MALGUENAC	228
				LARRIBE	C. Edouard	ST MALO	226
				LE COZ	Eric	SANTEC	195
				LE HENAFF	Alain	REC	232
				LETO	Antonio	ESL BREST	135
				MABILLE	Gérard	DINARD	192
				PRIGENT	Olivier	SANTEC	176
				RIBOUS	Alain	GOELO	177

Au vu des résultats, Kamal BOUDJADA et Antonio LETO ne sont pas élus

Election du Président(e)

Le Comité Directeur se réunit et propose Viviane LE THOMAS comme Présidente

Daniel KARBOVIAC demande le vote à bulletin secret

Résultat : **Mme Viviane LE THOMAS est élue**

Pour : 222

contre : 8

abstention : 12

Nul : 3

- **Election des délégués de la LBVB aux AG de la FFVB**

Cinq candidats se sont déclarés :

- Pierrick HAMON
- Viviane LE THOMAS
- David QUINTIN
- Charles Edouard LARRIBE
- Gérard MABILLE

Après un vote à bulletin secret, le dépouillement conduit aux résultats suivants :

- Pierrick HAMON : 109 voix
- Charles Edouard LARRIBE : 150 voix
- Viviane LE THOMAS : 187 voix
- Gérard MABILLE : 44 voix
- David QUINTIN : 230 voix

Sont titulaires :

- David QUINTIN
- Viviane Le THOMAS
- Charles Edouard LARRIBE
-

Sont suppléants :

- Pierrick HAMON
- Gérard MABILLE
-

- **Remise des distinctions honorifiques**

V. LE THOMAS remet les trophées aux équipes championnes de Bretagne.

Des ballons pour les clubs organisateurs des finales de la Coupe de Bretagne, Excellence et Honneur et un pour chaque nouveau club.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les clubs pour leur participation à cette Assemblée Générale.

Fin de séance : 17h30

RAPPORT MORAL 2015 2016 DE L'ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE DE VOLLEY BALL,

1. INTRODUCTION

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons pour notre rendez-vous annuel.

Vous avez consulté l'ensemble des rapports des commissions que vous avez téléchargés sur le site internet de la LBVB.

Puisque vous en avez pris connaissance avant l'AG, nous ne les passerons pas en revue un par un. Seule vous sera présentée une version résumant l'ensemble de l'activité de la LBVB pour cette année 2015 2016 et qui tiendra sur 8 diapositives maximum.

2. LES CHIFFRES DE LA SAISON 2015/2016 AU 18 MARS 2015 :

a. La Gouvernance 2015-2016:

NOM Prénom,	Poste	
HAMON Pierrick	Président CSR	élu délégué FFVB 2015-2016
JESUS Sabrina	Secrétaire Générale	A démissionné du poste de SG le 31/03 acté le 09/04
BOUDJADA Kamal	Membre du Comité Directeur	
KERMABON Damien	Président CRA	
LARRIBE Charles Edouard	Président CRSR	
LE THOMAS Viviane	Présidente	
LEFEVRE Jean-Marie	Vice-Président	élu déléguée FFVB 2015-2016
LETO Antonio	Membre du Comité Directeur, membre de la CSR.	
QUINTIN David	Trésorier, membre de la CSR, membre de la CRA	
RAMARD Florence	Membre de la CRSR, membre de la CSR	élu délégué FFVB 2015-2016
RIBOUS Alain	Trésorier Adjoint, Président de la CTR	
MABILLE Gérard	Co Opté par le Comité Directeur comme Secrétaire Général adjoint	

b. Les Licenciés

	22	29	35	56	LIGUE
au 31/05/2015	1026	969	4121	961	7077
au 31/05/2016	1189	1038	4411	948	7586
Différence					

Focus sur la licence volley pour Tous

La Ligue, les CDVB et les clubs ont reçu de la FFVB l'instruction administrative le 9 octobre 2015 pour la mise en place de cette licence. Cette note est arrivée trop tardivement rapport au démarrage de saison et ainsi pénalisée les clubs qui souhaitaient proposer aux publics cibles des actions relevant de cette licence dès la rentrée 2016.

	22	29	35	56	LIGUE
au 31/05/2016	22	0	26	38	86

Rappel du principe de la licence volley pour tous :

- Aucune organisation de championnat
 - Licence pour pratique mise en place par les clubs et si souhait pour des projets d'animation territoriales par les CD.
- Cette licence permet de :
- Garder les licenciés qui s'orienterait vers des pratiques « sauvages » et ou auto organisées
 - de proposer des pratiques adaptées aux publics des clubs / détente, loisir, santé...
 - de laisser la possibilité aux clubs de créer te mettre en œuvre de nouvelles formes de pratiques

Elle permet ainsi de répondre aux nouvelles attentes des pratiquants qui veulent évoluer sans contrainte de compétition
 Le coût de cette licence est de 6€ pour la FFVB. Elle pourrait être pour la Ligue et les départements de 6€ maximum
 En 2015 2016 la ligue n'a pris aucune part, malgré un cout de traitement estimé à 1€50/ licence
 Les CDVB 22, 29 35 et 56 ont également été favorables à ne rien prendre pour la saison 2015-2016.

c. Les Clubs

Départements	22	29	35	56	TOTAL
non ré affiliation	0	0	1	0	1
nouveaux clubs	0	0	1	0	1

- que les résultats et la renommée des équipes et des sportifs de haut niveau contribuent à renforcer l'image et l'attractivité des territoires,
- que les manifestations et les pratiques sportives favorisent largement le développement touristique.
- que le secteur sportif génère également des retombées indirectes pour l'économie locale et régionale et produit aussi de la richesse directe avec de l'autofinancement des clubs via :
 - les licences
 - la vente de prestations
 - les actions de mutualisation de moyens et de postes
 - les partenariats avec le secteur privé (mécénat, sponsoring)
- que le sport génère sur le territoire breton de nombreux emplois indirects pour des activités de maintenance (entretien des équipements et des terrains, logistique de matériel, ...) mais aussi les entreprises qui interviennent dans le domaine (équipementiers, constructeurs, fabricants de matériel sportif...)
- que le nombre et les travaux des bénévoles présents dans les associations, qui ne rentrent pas dans les appréciations "comptables" méritent plus de valorisation et plus reconnaissance.
- Que la licence volley pour tous mise en place par la FFVB depuis la rentrée 2015 permet aux clubs de mettre en place de nouvelles formes de pratiques (sport santé, sport adapté, sport insertion sociale, ...) et qu' à ce titre l'offre de pratique proposée dans les différentes communes s'en retrouve grandement diversifiée et adaptée aux souhaits des administrés.

Pour mémoire, l'étude réalisée par le CROS, la Région Bretagne, et le CESER a permis de quantifier le poids économique du Volley Ball qui représente pour la Région Bretagne 100 Equivalent Temps Plein et un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros dont 1,7 millions pour la ligue et les comités.

a. Les labels MOLTEN

Les labels MOLTEN viennent récompenser le travail et le dynamisme des clubs. C'est ainsi que 17 labels FFVB ont été attribués cette année (13 en 2014).

La remise des labels FFVB Molten 2015 – 2016 s'est déroulée le 2 février 2016, en présence d'Éric TANGUY président de la F.F.V.B., de Jacqueline PALLIN présidente du C.R.O.S. de Bretagne et de nombreux autres invités, élus des communes des clubs récipiendaires, dans le salon V.I.P du complexe Colette Besson à Rennes

A l'issue de la remise des labels, les clubs récompensés pour leur engagement permanent au service du Volley-Ball, ont pu assister sur invitation du REC au match puis à la victoire du Rennes Volley 35, contre Cambrai dans une salle comble, dans le cadre des 1/4 et 1/2 finales de la Coupe de France pro. La LBVB remercie le Club du REC pour son accueil.

LABEL CLUB FORMATEUR PERFORMANCE

- Rennes Etudiants Club

LABEL CLUB FORMATEUR EXCELLENCE
<ul style="list-style-type: none"> • Goëlo Saint-Brieuc Côtes d'Armor • CPB Rennes 35 • A.S. Cesson-Saint-Brieuc • Quimper Volley 29
LABEL CLUB FORMATEUR FUTUR
<ul style="list-style-type: none"> • Union Sportive Antrain • Brest Etoile Saint-Laurent • Concarneau Volley • Corlay Volley-Ball Club • Montgermont Volley-Ball Club • Jeanne d'Arc de Plechatel • Ploemeur Volley • ASPTT Lannion • E.S. Canton de Pipriac Volley-Ball • Jeanne d'Arc de Rennes • Union Sportive Guignen • La Guideloise

b. Les Hermines d'or 2014 :

La traditionnelle soirée de remise des Hermines d'Or s'est tenue le vendredi 2 octobre 2015 à Pontivy. A cette occasion 23 bénévoles sportifs bretons ont été récompensés dont **Monsieur Ghislain Barbu** qui a été distingué en tant que dirigeant.

4. LES PALMARES JEUNES :

Le Pôle Espoirs de Dinard :

En 2016-2017, ERREA va doter chaque jeune de chaque Pôle France et des Pôles Espoirs d'un survêtement, et d'une paire de genouillères. La Thalassa de Dinard est partenaire du Pole de Dinard. Une convention de partenariat a donc été signée entre la Ligue et la Thalassa de Dinard.

a. Les résultats :

Interpole Nord : La Bretagne

Champion de France UNSS : AS Jacques Cartier , pole Espoir Dinard

b. Le championnat du monde UNSS

Suite à la phase Finale Nationale UNSS qui s'est déroulée à Madine en Février 2016, le groupe du Pôle Espoir Masculin de DINARD, au travers du Lycée Jacques Cartier de Saint Malo qui accueille nos jeunes sportifs, s'est qualifié pour représenter le France au Championnat du Monde Scolaire qui se déroulera

du 25 Juin au 3 Juillet 2016 à BELGRADE (Serbie). Pour les éditions précédentes, l'UNSS Nationale prenait à sa charge l'ensemble des frais, ce qui n'est plus le cas cette saison. Il se trouve que le lycée Jacques Cartier de Saint Malo déjà contributeur financier à hauteur de 3000 €, lors des phases finales nationales, ne pourra maintenir qu'une contribution minorée pour cette participation au championnat du monde.

Face à cette situation qui met en péril la participation de nos jeunes, le comité directeur de la ligue de Bretagne de Volley Ball, qui a fait de la formation des jeunes joueurs un axe fort de son développement, a affecté une aide financière exceptionnelle à hauteur de 31% du budget global de l'action et a de plus réussi à mobiliser :

- une aide exceptionnelle de la DRCSJS,
- un partenariat privé (Thalassa de Dinard),
- une contribution des familles des joueurs,
- une aide exceptionnelle de la FFVB à hauteur de 1500€ (soit 18% du budget global de l'action)

Les volleyades 2016 du 05 au 8 mai à Mougins :

Le comité directeur de la ligue de Bretagne a une fois de plus souhaité encourager la formation des jeunes joueurs et qu'un maximum de jeunes puisse participer aux volleyades. C'est pourquoi 4 équipes ont été engagées.

Les guerriers bretons ont ramené le titre de Champion de France des volleyades qui se sont déroulées à Mougins du 29 au 3 mai 2016.

Les filles ne sont pas en reste avec une belle performance qui les a conduits à la 8ème place !

Pour acheminer les équipes jusqu'à Mougins, le Comité Directeur avait décidé pour garantir la sécurité des jeunes de ne pas effectuer le trajet en minibus mais de faire appel à une compagnie de bus ce qui augmente le coût des déplacements même si cette année un bus de 53 places a été utilisé.

A ce sujet nous souhaitons que la FFVB valide officiellement l'attribution de cette compétition pour 2 années consécutives avec les dates et lieux précis connues es dates et lieux connus un an avant le déroulement de la compétition, exemple : en cette fin d'année sportive, la FFVB devrait déjà nous avoir communiqué les dates et lieux de compétition pour les volleyades 2017 et 2018.

Nous déplorons qu'aucune communication par voie de presse en direction des journaux régionaux n'ait été faite par la FFVB pour annoncer les résultats des volleyades. Il s'agit d'une compétition nationale, la logique laisse à penser que ce soit à la FFVB de communiquer sur cet évènement.

ATLANVOL 2016 :

ATLANVOL 2016 a été annulé en dernière minute.

Dans le cadre de son Projet Sportif Territorial 2014-2017, la Ligue de Bretagne de Volley-Ball, a mis en place une politique de développement à destination des Cade(ite)s/M17. Depuis 2013, deux stages CRE de 3 jours en Internat au Campus de Dinard sont proposés à 16 garçons et 16 filles, pendant les vacances d'Hiver et de Printemps, préparant à une compétition de référence (ATLANVOL) organisée par la Ligue des Pays de Loire au Pôle de Sablé sur Sarthe. Les joueurs et les joueuses de pôle ne sont pas sélectionnables pour cette compétition technique, afin de permettre une progression et une fidélisation d'un plus grand nombre de joueuses et de joueurs de cette catégorie. Cette politique volontariste commence à porter ses fruits en termes de nombre de licencié(e)s de cette catégorie. Aussi afin de garantir une cohérence de la filière de formation, le comité directeur de la LBVB a souhaité que les jeunes M17 et moins puissent participer à une autre compétition malgré le surcoût que cela a généré.

Les jeunes ont donc participé au Tournoi International pour les jeunes talents âgés de 17 ans et moins organisé par la ligue Ile de France les 4-5-6 JUNI 2016 au CREPS de Châtenay-Malabry.

La FFVB ayant décidé de soutenir financièrement les initiatives permettant de développer cette catégorie d'âge, la LBVB a demandé, par courrier au Président de la FFVB, à avoir la garantie que ce projet sera effectivement soutenu dans le cadre des aides à projet fédérales. A ce jour nous n'avons reçu aucune réponse de la FFVB.

Challenge Régional du jeune volleyeur :

Durant le lundi de Pâques, Le club de Plancoët a accueilli 150 sportifs pour participer au challenge du jeune volleyeur. Les volleyeurs sélectionnés se sont confrontés dans divers ateliers déterminant leurs capacités sur les services, les réceptions et les jeux d'attaque, de défense et de passes.

Cette journée a été encadrée par quinze jeunes espoirs du pôle de Dinard. A la pause déjeuner, les jeunes joueurs ont participé à une chasse aux œufs.

Finale Régionale Jeune M13/M17 le 30 avril 2016 à CONCARNEAU :

30 équipes des catégories Moins de 13 ans et Moins de 17 ans (féminin et masculin) venues des 4 coins de la Bretagne 268 joueuses et joueurs. Une trentaine d'arbitres et superviseurs, et plus de 25 bénévoles (du club de Concarneau et de la ligue de Bretagne) que nous félicitons pour cette dynamique organisation !

	FEMININ	MASCULINS
M17 EXCELLENCE	1er GUIGNEN	1er RENNES CPB 35
	2ème LE PERTRE	2ème RENNES EC
	3ème ST GREGOIRE	3ème CESSON ST BRIEUC
	4ème CORLAY	4ème LANNION ASPTT
M17 HONNEUR	1er ORGERBLON	1er RENNES JA
	2ème FOUGERES	2ème FOUGERES
	3ème ST MARTIN DES CHAMPS	3ème
	4ème CESSON ST BRIEUC	4ème
M13	1er MONTGERMONT	1er RENNES EC
	2ème LANNION ASPTT	2ème GOELO
	3ème QUIMPER VOLLEY 29	3ème RENNES CPB 35
	4ème PLECHATEL	4ème LANNION ASPTT
	5ème CORLAY	5ème QUIMPER VOLLEY 29

	AURAY CONCARNEAU ROHAN	6ème 7ème 8ème	PLUVIGNER PLOEMEUR CONCARNEAU
--	------------------------------	----------------------	-------------------------------------

Finales Régionales Jeunes M11/M15 2016 LE 14 MAI 2016 à PIPRIAC :

La compétition regroupait 200 jeunes volleyeurs bretons qui briguaient le titre de Champions de Bretagne. La Ligue de Bretagne remercie et félicite le club de Pipriac, support de cette manifestation impeccable et l'investissement de ces bénévoles.

	FEMININ		MASCULINS
M15 EXC	RENNES CPB GUIGNEN GOELO MONTGERMONT	1er 2ème 3ème 4ème	CESSON ST BRIEUC GOELO RENNES EC LANNION
M15 HON	LE PERTRE CESSON ST BRIEUC ST RENAN IROISE	1er 2ème 3ème	KLOAR/GUIDEL ORGERBLON PLANCOET ASC
M11	CESSON ST BRIEUC LANNION AURAY DOUARNENEZ	1er 2ème 3ème 4ème	LANNION 1 LANNION 2 RENNES EC 1 RENNES EC 2
	KLOAR AVEN GUIDEL RENNES CPB MONTGERMONT	5ème 6ème 7ème 8ème	VANNES 1 QUIMPER VOLLEY VANNES 2

Finales Coupes de Bretagne Jeunes le 28 Mai 2016 à PLANCOËT

La ville de Plancoët avait mis à disposition 2 salles contiguës, félicitations aux dirigeants et bénévoles du club pour l'organisation réussie de cette manifestation. .

CATEGORIE	PLACE	MASCULINS	PLACE	FEMININS
M11	1er	LANNION 2		
	2è	GUIDEL/VANNES		
	3è	ST MALO		
	4è	RENNES EC		
M13	1er	LANNION 1	1er	TINTENIAC USTD
	2è	ST MEDARD TORCE	2è	AURAY
	3è	RENNES CPB	3è	PIPRIAC
	4è	QUIMPER VOLLEY	4è	RENNES JA
M15	1er	LANNION	1er	QUIMPER VOLLEY
	2è	RENNES CPB	2è	RENNES CPB
	3è	GOELO	3è	CORLAY
	4è	RENNES EC	4è	GENNES BRIELLES CUILLE
M17	1er	GOELO	1er	ST GREGOIRE
	2è	RENNES JA	2è	PLANCOËT
	3è	ST MALO	3è	CORLAY
	4è	PIPRIAC	4è	

En 2016, nouvelle formule pour le BBVT !

Le BBVT s'est joué lors des week-ends et des jours fériés des mois de mai et juin.

Organisé par la Ligue de Bretagne de Volley-Ball, le Beach Breizh Volley Tour (B.B.V.T.) est une compétition de BEACH-VOLLEY, 2vs2 pour les jeunes des catégories M11 à M17.

Le BBVT a proposé 4 étapes ELITE réparties sur 4 départements bretons, qui permettent de se qualifier pour la finale régionale.

- Le 16 mai à Guidel
- Le 21 mai à St Malo
- Le 28 mai à Concarneau
- Le 11 juin à St Cast Le Guildo
- Finale le 2 juillet à Etables sur Mer

Et 3 étapes Open

- Le 28 mai à Trestraou
- Le 11 juin à Santec
- Le 18 juin à Dinard

Les Interdépartementaux de Beach ont eu lieu le 12 juin à St Cast Le Guildo

Les Interdépartementaux de Beach-Volley ont vu s'affronter, dans la catégorie U16 (Moins de 16 ans), les meilleures paires de Beach Volley sélectionnées par les 4 départements bretons.

L'enjeu de ce tournoi était la qualification pour les « Beach volleyades » qui se dérouleront du 6 au 8 juillet à la plage bleue de Valenton (94).

Classement final féminin	Classement final masculin
1. CD 56	1. CD 35

5. SERVICES AUX CLUBS ET SECTIONS SPORTIVES

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des clubs, la LBVB appelle les nouveaux clubs 2 fois par an afin de s'assurer que leur activité se déroule au mieux.

De même tout club peut également appeler la ligue, s'il le souhaite, afin de bénéficier d'un accompagnement ponctuel.

Le Camp d'été Beach 12-15 ans à la Trinité en juillet 2016

Il se déroulera du 3 Juillet (10H) au Samedi 9 juillet 2016 (18H), pour les 12-15 ans au camping « les Druides », sous la direction de Hubert CAZABON embauché en Plan Sport emploi par la FFVB. Ce stage est agréé par la FFVB et par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. 21 Jeunes inscrits, et au programme : Initiation et/ou un perfectionnement de Beach volley et volley de plage, tournois sous différentes formes.

Nouveau Médecin régional

Le Docteur Karl CHAORY a accepté d'être le nouveau médecin régional

Roland LEROUX de Montgermont a proposé comme médecin régional le Dr Karl Chaory. La Ligue a transmis la candidature à la FFVB, elle a donné son accord, son nom est donc inclus dans le règlement médical. Nous remercions M Leroux de son investissement et le médecin d'avoir accepté.

Communication

- Le site internet bénéficie de mise à jour quasi quotidienne. Un effort a été fait sur la mise en ligne des documents. Vous y trouverez dans le menu *Agenda de la Ligue* toutes les manifestations et actualités de la ligue.
- La ligue de Bretagne a sa page Facebook : VolleyBretagne
- La ligue de Bretagne a son Compte twitter : @Bretagne_volley
- Le Memento sur les licences, réalisé et mis à jour par Sandrine Persan., à consulter sans modération.
- Et toujours la feuille de match idéale plastifiée qui a déjà permis à beaucoup d'entre vous d'éviter des pénalités pour mauvaises tenues de feuilles de matches.
- La Carte « *Invit Volley* » n'a pas été réalisée par manque de temps.
- La consultation des clubs par sondage ou vote avec accès protégé sur des points pour lesquels le comité directeur souhaite recueillir l'avis des clubs bretons est faite à chaque fois que cela est nécessaire.
- L'enquête concernant les sections sportives scolaires ont été réalisées par voie de formulaires électroniques.

Aide au financement de formation d'entraîneur régional

La ligue propose aux clubs ayant des jeunes en services civiques, licenciés FFVB, une aide à la formation d'entraîneur régional. Cette aide se traduit par la prise en charge du seul coût pédagogique de la formation.

Le principe de cette aide était valable pour l'Olympiade en cours, il sera donc rediscuter pour la prochaine Olympiade et par conséquent le prochain PST e

Enquête auprès des structures de formation au volley-ball en milieu scolaire

Le Comité Directeur a attribué pour 2015-2016 une aide aux sections sportives ayant répondu à l'enquête. Pour les années suivantes elles devront également répondre au questionnaire bilan.

Les enseignants de ces structures ont été sollicités pour participer à la journée « Inf'aux entraîneurs » 2016.

Le CLE de Rennes :

Suite à la labellisation du CLE de Rennes dans le cadre du PST, et subventionné par le CD35, le Comité Directeur a attribué une dotation de sweats et teeshirts« à l'aise breizh » pour l'année 2015-2016 aux jeunes filles présentes dans cette classe sportive.

Nous constatons, malgré un engagement écrit de la DRCSJS pour les années 2015 2016 et 2016 2017, que la subvention de 3200 € affectée au CLE de Brequigny n'a pas fait l'objet d'un versement AD Hoc mais a bel et bien été globalisée dans l'ensemble du CNDS de la ligue sans que la ligue en ait été informée en amont

Cela n'est pas acceptable car cela correspond à une baisse de 23% du montant du CNDS au lieu des 8% annoncés.

La ligue en a informé le CROS et va donc poser une réclamation auprès de la DRJSCS, à cet effet elle a écrit et demandé un Rendez-vous avec monsieur Bruandet de la DRJSCS.

6. REALISATIONS 2015- 2016:

- Mise en place du paiement direct à la FFVB :
- Préparation d'actions de développement avec les structures de formation au volley-ball en milieu scolaire, qui feront l'objet de conventionnement pour la prochaine Olympiade : inf'aux entraîneurs pour les enseignants
- Achat du minibus puisque la location est arrivée à son terme en décembre 2015 : 11 174€. Il est toujours possible pour les clubs et CD de louer auprès de la ligue si besoin.
- D'accompagner le club du Goelo sur le projet de création d'un CLE Beach
- Mise en place de plusieurs Plan Sport Emploi sur territoire de la Ligue :

Afin de développer des projets dans le cadre de son PST, de renforcer les liens entre les clubs et les CDVB, de contribuer au développement de son territoire, à la structuration de ses clubs, la LBVB a mis en place son projet de mutualisation des emplois dans une dynamique de professionnalisation. La DRJSCS a proposé à la ligue de Bretagne de mettre en place des plans sport emploi pour contribuer au développement du volley sur son territoire. Après échanges avec plusieurs clubs du territoire et la présidente du CD 56, le président du CD 29, et avec l'approbation de la DRJSCS qui a reçu des représentants de la ligue, il apparaît qu'il serait judicieux de développer une politique de mutualisation des emplois.

La ligue porte donc 4 emplois. A ce titre elle est l'employeur du salarié qui travaille sous convention avec les Comités départementaux, les clubs.

Cette mutualisation se fait sous forme de mise à disposition avec convention. La mise à disposition est non lucrative et le coût salarial est facturé à l'euro près. La convention répond à des besoins récurrents ou permanents et crée une solidarité financière et juridique entre les parties.

Chaque convention précise l'organisation du temps de travail du salarié : volume d'heures, le coût et les dates,...elle est révisable tous les ans afin de s'adapter aux éventuels besoins ponctuels des structures et/ou à l'évolution de leur activité, de leurs projets.

Afin d'éviter toute erreur, la rédaction de la convention a été supervisée par le conseiller juridique de la FFVB.

Les Plans Sport Emploi,

La LBVB a bénéficié d'un agrément de la DRJSCS pour 7 postes plans Sport Emploi : quatre pour la Ligue, 1 pour le CLE de BREQUIGNY (mi-temps), 1 pour le club de Lannion et 1 pour celui de Pipriac.

L'an dernier l'AG avait validé l'embauche d'agents de développement sous forme de Plan Sport Emploi

4 personnes ont été recrutées et mise à disposition de clubs et CD bretons

Une convention annuelle de mise à disposition sans but lucratif a été établie entre la ligue et les demandeurs pour un tarif de 6.53€/heure.

Il conviendra en 2016_2017 d'y ajouter la part mutuelle entreprise devenue obligatoire depuis le 1^{er} janvier et ce proportionnellement au temps de mise à disposition et de répercuter la dégressivité de la subvention → portant le coût horaire à 7€ 62.

PSE - CD56 Monsieur Samuel FREY

Fiche de Poste :

- 1) Comité Départemental Morbihan (56) VB
 - Sélections/Stages M13 : Coordination/Entraînement
 - Développement Beach Département
 - Coordination Bassin de Pratique Centre Bretagne (Rohan/Malguénac/Pontivy)
 - Formation de Cadre Niveau Départemental
 - Développement de la Pratique
- 2) Club
 - Formation d'entraîneurs bénévoles
 - Organisation de séances d'entraînement
- 3) Ligue Bretagne VB
 - Référent Technique LBVB sur le Département 56
 - Encadrement Stages Régionaux M15 ou M17
 - Formation de Cadre Niveau Régional

Prévisionnel de répartition du volume horaire (financement) :

- 1) CD56 : 65%
- 2) Ligue Bretagne : 20%

Malgré l'engagement pris par la présidente du CD 56, qui pour des raisons de santé s'est mise en retrait, aucune convention n'a été signée entre la ligue et le CD 56. Il est à noter que plusieurs clubs du Morbihan souhaitent contractualiser directement avec la ligue.

PSE – Sud CD29 : monsieur Yves MEOT

Fiche de Poste :

- 1) Comité Départemental Finistère (29) VB
 - Sélections/Stages M13 : Coordination/Entraînement
 - Formation de Cadre Niveau Départemental
 - Développement de la Pratique
- 2) Club Concarneau :
 - Entraînement Equipes Jeunes
 - Développement du Club
 - Structuration
- 3) Ligue Bretagne VB
 - Référent Technique LBVB sur le Département 29

- Encadrement Stages Régionaux M15 ou M17
- Formation de Cadre Niveau Régional

Répartition du volume horaire (financement) :

- 3) CD29 : 20%
- 4) Club : 65%
- 5) Ligue Bretagne : 15%

Demande PSE – Pôle Espoir Dinard/Bassin Nord35-Est22 : monsieur Hubert CAZABON

Fiche de Poste :

- 1) Ligue Bretagne VB / Pôle Espoir Dinard
 - Entraîneur Adjoint
 - o Entraînement Volley
 - o Compétitions Interpôles
- 2) Ligue Bretagne VB :
 - Stages Régionaux M15 et/ou M17
 - Formation de Cadre Niveau Régional
 - Actions Techniques Régionales (ETR)
 - Beach Volley Régional
- 3) Bassin Dinard/Dinan/Antrain/Plancoet
 - Encadrement de Jeunes
 - Développement

Répartition du volume horaire (financement) :

- 1) LBVB/Pôle Espoir : 30%
- 2) LBVB : 55%
- 3) Clubs Bassin : 15%

Demande PSE – Nord CD29 : monsieur Kevin CHANTELOU

Fiche de Poste :

- 1) Comité Départemental Finistère (29) VB
 - Sélections/Stages M13 : Coordination/Entraînement
 - Formation de Cadre Niveau Départemental
 - Développement de la Pratique

- 2) Bassin de Pratique (Morlaix/Brest/Landerneau/Guipevas) :
- Entraînement Equipes Jeunes
 - Développement des Clubs
 - Structuration
- 3) Ligue Bretagne VB
- Co-Référent Technique LBVB sur le Département 29
 - Encadrement Stages Régionaux M15 ou M17

Répartition du volume horaire (financement) :

- 1) **CD29 : 20%**
- 2) **Club : 70%**
- 3) **Ligue Bretagne : 10%**

7. Le siège de la LBVB:

Des travaux vont être effectués sur le bâtiment en octobre 2016 pour réparer les corniches qui s'effritent et tombent au sol sur le parking montant prévu : **10983.30€**

Lors d'une tempête un velux a été endommagé, le coût de cette réparation: **984.50€ remboursé par l'assurance 604.50€**

Un premier devis de 27 246 € avait été établi par mur-protoc pour assécher les murs rendus trop poreux et générant des problèmes d'humidité.

Face à un tel montant, le comité directeur avait demandé un 2e devis ce qui a permis de réaliser les travaux pour la somme de **322.80€ en 2014/2015 (plombier) et réfection cette saison pour un coût de 2204.47€ (remboursement d'une partie par l'assurance : 1836.92€)**

Les salariés :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les employeurs doivent obligatoirement proposer une mutuelle d'entreprise, complémentaire santé. Les nouveaux salariés seront dans l'obligation de prendre cette mutuelle.

2 mutuelles ont été étudiées

GENERALI préconisée par la FFVB

ALLIANZ préconisée par COSMOS

La mutuelle retenue est celle de GENERALI partenaire de la FFVB. La part de prise en charge par la ligue est équivalente à la part isolée soit 21 euros.

8. Bilan de Ligue mondiale

Le comité Directeur avait émis un avis favorable tout en soulignant le contexte contraint des budgets des collectivités territoriales qui engendre des subventions à la baisse. et par conséquent des risques à ce que cette manifestation soit très déficitaire. Toutefois le risque a été pris compte tenu des éléments suivants :

- Le souhait d'accueillir une manifestation de très haut niveau était inscrit dans le Diagnostic local d'Accompagnement réalisé en 2010. Les clubs bretons et licenciés interrogés alors, en avait fait la demande comme outil de promotion du volley.
- Le spectacle sportif de très haut niveau est la meilleure vitrine qu'il soit pour promouvoir une discipline sportive auprès des jeunes et du grand public.

- La Bretagne n'avait pas accueilli une telle manifestation depuis 2002. Ce match devait faire parler du Volley dans les medias bretons, d'autant plus que l'équipe de France a fini 4eme au mondial cette année et qu'elle semble partie pour finir première de sa poule de qualification.
 - Ce match sera retransmis sur Be in sport → médiatisation de la discipline, de surcroit en Bretagne.
 - Au vu des calendriers internationaux et européens le fait d'accueillir ce match à Brest, positionne le volley comme discipline usagère de la structure et permettra d'inscrire d'autres matches dans les années à venir à l'Arena.
 - Cette manifestation devait être avant tout une grande fête du volley breton. Le comité Directeur a donc volontairement mis en place des tarifs raisonnables pour permettre à tous, en famille ou non de venir et de se faire plaisir en partageant un moment extraordinaire autour de notre sport!
- M. MABILLE a été missionné sur ce dossier par le Comité Directeur en tant que chef de projet compte tenu de son expérience sur le sujet.

Diplôme aux ramasseurs de balles :

Monsieur Christophe Dreves arbitre finistérien a assuré la formation des ramasseurs de balles , merci de son investissement ainsi que du soutien des arbitres et juges de ligne bretons.

A la demande de la CRA, un diplôme de ramasseur de balles émis par la LBVB a été envoyé à chaque ramasseur de balles présent sur les matches afin de les remercier de leur investissement

Dans le cadre de l'organisation, Il faut retenir :

- La très bonne collaboration avec le Comité Départemental du Finistère.
- La présence du médecin bénévole responsable de la salle
- Les bons moments avec les bénévoles
- Le très bon rapport du superviseur FIVB
- le travail exemplaire et la coordination de l'action par G. MABILLE.
- L'impact positif sur la prise des licences du Finistère (renouvellement).
- Les Félicitations de J. PALIN Présidente du CROS sur la qualité de la manifestation

Il est également important de remercier le public breton, et les très nombreux volleyeurs présents ce jour-là.

9. LA FFVB :

- L'AG FFVB octobre 2015 avec l'élection d'un nouveau Président : Monsieur Eric TANGUY
- AG du 18 juin 2016 avec à l'ordre du jour essentiel la modification des statuts et de la gouvernance
- Organisation de Matches de ligue européenne féminine à RENNES du 10 au 12 juin 2016. Les clubs du REC et CPB sont partenaires ainsi que le CD 35 et la ligue dans la mise en œuvre de la manifestation.

10. LE CROS :

La LBVB participe activement aux travaux du CROS M Gérard Mabilille est présent dans le groupe de travail du CROS qui œuvre à la mise en place d'un partenariat entreprises / CROS regroupant les disciplines bretonnes.

11. Prévisions 2016.

Elaboration du Projet Sportif Territorial 2017 – 2021 pour mettre en place des projets transversaux et structurants.

Pour cette nouvelle olympiade, notre ligne directrice sera la cohésion territoriale en associant la Ligue, les comités départementaux et les clubs à l'écriture et à la mise en œuvre de ce projet. Le Projet Sportif (PST) aura pour but de décliner une stratégie territoriale visant à répondre aux objectifs qualitatifs et quantitatifs qui seront fixés pour la prochaine olympiade 2017-2021 en apportant plus de lisibilité sur l'organisation du Volley et du Beach Volley en Bretagne.

Il aura vocation :

- à créer une complémentarité et un cadre de partenariat entre les objectifs des différents acteurs du volley ball sur le territoire et d'harmoniser les modalités d'intervention dans le respect des spécificités de chaque territoire car les politiques des comités et de la ligue ne devront plus être élaborées selon des schémas « cloisonnés » mais de faciliter une meilleure coopération entre ligue, comités et clubs.
- à décliner les Directives Techniques Nationales de la FFVB.
- soutenir, accompagner, valoriser les clubs.

La poursuite de la progression du nombre de licenciés et de clubs restera un objectif majeur. Pour ce faire, le Projet Sportif Territorial s'articulera donc autour de quatre axes :

- L'excellence sportive
- Le développement
- La formation
- La communication

3 réunions ont déjà eu lieu sur le sujet du PST, organisées avec les comités départementaux du 35, du 22 et du 29. Il appartiendra maintenant au nouveau comité directeur de la LBVB de s'attacher à rédiger ce Plan Sportif territorial 2017-2021.

INF'aux entraîneurs 2016 : Cette session se déroulera le samedi 27 Aout 2016 à Lannion

Mise en place du paiement en ligne pour les actions organisées par la ligue

Elaborer un partenariat avec les Estivales de volley, (formation d'arbitre ...)

Tout le comité directeur de la LBVB remercie et félicite les nombreux bénévoles qui ont contribué à organiser et animer des manifestations de qualité et tous les dirigeants bretons qui donnent de leur temps au Volley Ball breton.
et tout particulièrement aujourd'hui, monsieur Jean Marie LEFEVRE pour toutes ces années d'investissement au sein du CD 35 et de la ligue de Bretagne de Volley Ball

Je salue l'investissement constant de ceux qui ont travaillé au sein du Bureau, du Comité Directeur et des diverses commissions.
Je remercie la DRCSJS, Le Conseil Régional, les collectivités, la Thalassa de Dinard, les familles qui nous apportent leur soutien financier, logistique, la presse qui diffuse régulièrement et localement des articles sur notre discipline.
Je vous souhaite à tous une très bonne année sportive 2016-2017, et un bon début d'Olympiade et de beaux matches de notre équipe de France lors des JO de Rio !

Viviane Le Thomas Présidente, AG du 25 juin 2016 à Pontivy



COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

RAPPORT COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

La saison 2015-2016 s'achève avec ses satisfactions, ses joies, ses frustrations, une saison normale.

Comme les saisons précédentes, la CSR à travailler en lien avec les Commissions Sportives Départementales (CSD) et l'ETR.

Championnats seniors Féminines et Jeunes ont plu dans l'ensemble, échos entendus dans les salles et confirmés par nos sondages de fin de saison. Nous avons été très attentifs aux déplacements prioritairement lors de la phase Aller.

Coupe de Bretagne Jeunes également, en permettant toujours aux équipes éliminées en coupe de France d'y participer le plus tard possible.

Coupe de Bretagne Seniors qui s'est bien déroulée, nous devrions retrouvés plus d'équipes lors des saisons à venir.

Je souhaite remercier et féliciter les clubs, les Dirigeants qui s'inscrivent dans le calendrier régional avec l'organisation de Finales, challenges et étapes de beach-volley.

Une saison, une olympiade se terminent, je remercie mes Collègues de la CSR, des CSD, les techniciens et le personnel de la Ligue pour le travail accompli.

Sportivement

Pierrick HAMON

Président de la CSR

Rapport Commission Régionale d'Arbitrage Saison 2015/2016

La CRA, en pleine phase de transition voit se terminer une saison qui aura été particulièrement chargée en tout point et qui aura eu son lot de « surprises ».

Certains événements ont énormément compliqué la tâche de la commission et même des arbitres qui ont été les 1^{er} concernés. Notamment lors de la 1^{ère} partie de saison où la CRA et les commissions locales ont sans cesse du gérer l'urgence suite aux reports de matchs.

Deux raisons principales a cette situation :

La première est due aux doublons entre calendrier PN et la CDF jeunes qui ont entraîné énormément de demande de report, impactant les désignations car il a été parfois compliqué voir impossible de trouver des collègues disponibles en dernière minute pour reprendre les matchs. Afin de faciliter les choses, la CRA ne souhaite pas qu'il y ait se genre de doublon et se rapprochera de la commission sportive afin d'éviter se genre de problème à l'avenir. L'autre raison, plus malheureuse celle ci a été du fait des attentats du mois de Novembre dernier qui ont générer beaucoup de reports dans un calendrier déjà bien rempli à cette période de la saison. Au vu de la situation, l'ensemble des personnes concernées ont su faire la part des choses même s'il a été difficile de couvrir certaines rencontres dans cette période.

Les difficultés dans la gestion de ces aléas, notamment dans la 1^{ère} partie de saison n'ayant pas été facilitée pour des raisons personnelles puisque j'ai souvent été absent de la région cette saison.

Malgré ces difficultés de calendrier, la CRA a cette saison mis l'accent sur la promotion et l'accompagnement des arbitres jeunes, notamment lors des tours de Coupe de France Jeunes en 1^{ère} partie de saison. Ainsi, 17 jeunes arbitres de 18 ans et moins ont pu cette année profiter de cette compétition comme support d'arbitrage. Parmi eux, certaines très bonnes surprises que nous espérons pouvoir suivre et accompagner à l'avenir. Parmi eux, un arbitre a été accompagné sur certaines rencontres de Nationale 3 en seconde partie de saison comme l'autorise le règlement. Malheureusement, nous avons beaucoup de jeunes participants aux formations d'arbitres sans pour autant avoir les supports après celles-ci pour les faire arbitrer régulièrement. Une fois sortie des formations, nous encourageons donc dans la mesure du possible les commissions locales et clubs à suivre ces jeunes pour que ceux-ci puisse pratiquer en interne.

Comme les autres saisons, les arbitres bretons ont été présents sur les plus de 1000 matchs qui les ont concernés dans les différents championnats, auxquels il faut rajouter les 88 tours de CDF Jeunes reçus en Bretagne cette saison.

17 arbitres bretons ont officié sur les divisions nationales.

Cette saison, des formations d'arbitres ont eu lieu dans les départements 22, 29 et 35. Des demandes étant remontées jusqu'à nous, il sera demandé à la CDA 56 de mettre en place une session de formation en début de saison prochaine.

Pour ce qui est de la formation continue, nous avons cette saison deux candidats sur les stages organisés par la CCA. L'un a été reçu à son stage d'arbitre Ligue,

l'autre échouant malheureusement au deuxième niveau du cycle Fédéral. Avoir des candidats réguliers sur ce type de stages annuels ne peut qu'être bénéfique pour l'arbitrage breton.

Cette saison, la CRA continue également son travail de vérification des feuilles de matchs. Celui-ci sera bientôt terminé et les marqueurs validés seront officialisés dès que cela sera possible.

Pour rappel, toute personne souhaitant de plus amples informations peut contacter la CRA à l'adresse mail suivante : cra@volleybretagne.fr

Cette saison sportive étant maintenant terminée, je vous souhaite à tous un bon été sans oublier de remercier tous les arbitres qui ont souvent été sollicités cette année! Une pensée toute particulière de la commission pour Lazar Rakic et Manuel Navarro qui ont quitté la région en cette fin de saison pour raisons professionnelles. Bonne continuation à eux.

Damien Kermabon
Président de la CRA Bretagne.

RAPPORT COMMISSION TECHNIQUE

Responsable de la commission technique depuis trois saisons déjà, c'est le premier rapport que je présente à l'Assemblée Générale.

Il y a 3 ans, je me proposais de faire le lien entre les élus de la ligue, et l'équipe technique régionale, deux mondes qui se rencontrent peu, parce qu'ils ne vivent pas au même rythme.

Fort de mon passé de président de club formateur, et de ma récente disponibilité de jeune retraité revenu en Bretagne, je me suis donc immergé dans le monde de la technique bretonne.

Ce monde recouvre un nombre de chantiers considérable, et il m'a fallu près de deux saisons pour en faire le tour avant d'y être totalement à l'aise.

Je crois que j'aurais renoncé avant, si je n'avais pas reçu un accueil aussi chaleureux d'Edwige, de Cédric et de tous les autres techniciens de l'ETR (Equipe Technique Régionale) bretonne, et ressenti à quel point ces techniciens et au-delà tout ceux qui œuvrent dans nos clubs bretons étaient compétents, engagés dans leur mission, et avaient besoin d'une vraie (re)connaissance de leurs élus.

J'ai aussi pu me rendre compte, à quel point la « technique » bretonne était respectée partout en France pour son savoir-faire, l'engagement de ses entraîneurs, et des joueurs issus de ses clubs.

A l'orée de la saison 2015-2016, les données principales étaient les suivantes :

- Edwige Corbin, notre seule cadre d'état, qui pilote l'ETR, est en congé de maternité jusqu'au printemps 2016.
- La Direction Régionale Jeunesse et Sports, nous informe en Juillet que toutes nos demandes d'emplois aidés mutualisés avec les clubs et les comités départementaux (P.S.E./Plan Sport Emploi pour les intimes), sont acceptées.

En fin de saison 2015-2016, voici le bilan que nous pouvons vous présenter:

- Les 4 nouveaux techniciens sont maintenant intégrés dans le paysage technique breton.
- Toutes les actions techniques des années précédentes ont été poursuivies et enrichies.
- Les résultats de nos jeunes équipes bretonnes ont dépassé nos plus folles espérances, avec entre autres :

COMMISSION RÉGIONALE TECHNIQUE

- Un 1^{er} titre de champion de France des moins de 15 ans chez les garçons aux volleyades
- Une place de finaliste au tournoi international de Paris, pour nos filles de moins de 17 ans
- Un titre de champions de France UNSS, et une qualification pour les championnats du monde scolaire de Belgrade pour le Lycée Jacques Cartier de Saint-Malo, avec les jeunes du pôle de Dinard
- Le travail d'équipe de tous les acteurs bretons, au sein duquel l'ETR tient une place essentielle, ont permis une progression remarquable de nos licenciés jeunes.

Comment ceci a-t-il été rendu possible ?

- Comme dans toute équipe, les arrivées de nouveaux « joueurs » avec les redéfinitions de rôle qu'elles impliquent, ont provoqué quelques tiraillements, mais l'esprit d'équipe, et la volonté de faire aboutir les projets ont prévalu, et je pense que cette équipe est aujourd'hui encore plus forte qu'il y a un an.
- En l'absence d'Edwige, Cédric Dupeux a joué un rôle essentiel (et pas toujours agréable!) pour « tenir la boutique », et a fait preuve d'un investissement allant très au-delà de son rôle professionnel.

Il reste pourtant bien des chantiers, qui n'ont pu être menés ou ne l'ont été que très partiellement, dont:

- La mise en place d'une vraie commission technique
- Le développement du beach
- L'accueil des néo-pratiquants #TEAMYAVBOU

Le retour d'Edwige devrait nous aider à les mener à bien, et j'ai personnellement hâte de contribuer à le faire, avec tous ceux, élus et techniciens, qui voudront mener le volley breton toujours plus haut.

Bonne Assemblée Générale à tous,

Alain RIBOUS

Président de la CRT

**TARIFS
SAISON 2016/2017**

REAFFILIATION							
Taille des clubs	Réaffiliation - Revue FFVB			Cotisation Ligue	Total Gal NAT	Total Gal REG	Total Gal Autres
	Clubs						
	NAT	REG	Autres				
0 à 30 licenciés	250,00	170,00	70,00	29,00	279,00	199,00	99,00
31 à 70 licenciés	250,00	170,00	70,00	51,00	301,00	221,00	121,00
71 à 130 licenciés	250,00	170,00	70,00	94,00	344,00	264,00	164,00
131 à 250 licenciés	250,00	170,00	70,00	157,00	407,00	327,00	227,00
251 à 350 licenciés	250,00	170,00	70,00	178,00	428,00	348,00	248,00
350 à 410 licenciés	250,00	170,00	70,00	199,00	449,00	369,00	269,00
> 411 licenciés	250,00	170,00	70,00	220,00	470,00	390,00	290,00

LICENCES				
		FFVB Licence	Cotisation LBVB	Total
VOLLEY BALL				
	Senior	39	21	60,00
	M20	37	21	58,00
	M17	37	15	52,00
	M15 - M13	21	11	32,00
	M11-M9	21	9	30,00
	M7	10	3	13,00
BEACH				
	Senior	20	21	41,00
	M20	20	19	39,00
	M17	20	15	35,00
	M15 - M9	10	9	19,00
	M7 -	10	3	13,00

Passage VB vers beach dans un même club				Gratuit
Passage beach vers VB dans un même club				complément selon catégorie VB
Passage VB vers Beach au sein d'un regroupement (UGS...)	Senior	5	8	13,00
	M20 à M7	5	3	8,00
Passage Beach vers VB au sein d'un regroupement (UGS...)	Senior	5 + cplt selon catégorie VB	8	13+cplt
	M20 à M7		3	8+cplt
Passage VB vers Beach dans un club différent	Senior	20	8	28,00
	M20 - junior	20	3	23,00
	M17 - M7	10	3	13,00
COMPETLIB		23	6	29,00
DIRIGEANT		27	4	31,00
ENCADREMENT		27	13	40,00
OPTION OPEN		10		10
OPTION PES		50		50
VOLLEY POUR TOUS		6	1,5	7,5
EVENEMENTIELLE-INITIATION (*)	GRATUITE			

(*) La détention du Pass évènementiel permet aux jeunes, appartenant aux catégories M13 et en dessous au moment de la demande et si celle-ci est effectuée dans les 12 mois qui suivent la délivrance du Pass évènementiel de bénéficier gratuitement de leur première licence FFVB compétition, dans le GSA de leur choix.

Pour une première affiliation, la part fédérale est égale à 0 et le nombre de licences offertes est de 15 et pour la Ligue l'affiliation est de 21,50€ et le nombre de licences offertes est de 15

La première réaffiliation d'un club (2ème année d'existence) donnera lieu à une réduction de 50 % sur le tarif Réaffiliation FFVB et le tarif de 15 licences renouvelées est diminué de 50% et de 25% sur les cotisations Ligue (Affiliation et licences)

CLUBS JEUNES: Les licences du "club jeunes" sont offertes par la FFVB, ainsi que pour son responsable lors de leur création. Les renouvellements de licences sont à la charge des structures fédérales partenaires. Les affiliations et réaffiliations du Club Jeunes sont offertes.



CHAPITRE XIV
TARIFS - FRAIS DIVERS - INDEMNITES - AMENDES
SAISON 2016/2017

XIV.1. **TARIFS**

Les frais de renvoi de dossier incomplet ou demandes de licences sans règlement seront facturés aux clubs aux tarifs postaux en vigueur

XIV.1.1.

Droit de mutation	FFVB+LBVB
National	110+ 35
Régional	60+ 35
Départemental	60+ 29
Droit de mutation Cadets à Baby	gratuit
Triple surclassement	60+ 10
Double-Surclassement	20+ 10
3 feuilles de match (en 4 exemplaires carbone)	5,30
10 feuilles de placement	5.80
Jeu d'étiquettes adresses resp. de club	6.75

XIV.2. **FRAIS DIVERS**

XIV.2.1. **RELATIFS AUX ENGAGEMENTS (Redevance payable à l'engagement)**

Une équipe Prénationale (VII.3.2.)	240 €
Une équipe en championnat régional (VII.3.2.)	215 €
Une équipe en champ. rég. Jeunes (VIII.3.2.)	voir CSR
Une équipe aux interdépart. Jeunes(VIII.3.2.)	voir C.O
Une équipe en Coupe de Bretagne (IX.3.2.) à l'engagement senior	15.00 €
Jeunes	12.00 €

XIV.2.2. **RELATIFS A L'ARBITRAGE**

Indemnité par équipe et par Arbitre, payable directement à chaque arbitre

Divisions	1 ^{er} Arbitre	2nd Arbitre	Marqueur
PréNationale Masc	Indemn Nat3 – 5€	Indemn Nat3 – 5€	7 €
PréNationale Fem	Indemn Nat3 – 5€	NC	7 €
Régionale Masc & Fem	Indemn Nat3 – 5€	NC	7 €
Saison 2016/2017	27 – 5 = 22 €	27 – 5 = 22 €	7 €

Payable à l'engagement

Participation aux frais de déplacement des arbitres	
en championnat Prénationale Masculine	675.00 €
en championnat Prénationale Féminine	
et en championnat Régional	340.00 €
Une équipe en championnat régional Jeunes (VI.6.3.)	voir C.O
Une équipe aux épreuves interdépartementales (VI.6.3.)	voir C.O

XIV.2.3.	<u>RELATIFS AUX REPORTS DE MATCH</u>	
	Demande de modification de date ou de lieu après les dates limites (VII.5.2.1.)	20.00
	Demande de modification d'horaire après les dates limites (VII.5.2.1)	10.00
	Modification de date, d'horaire ou de lieu non conforme	55.00
		+ frais de déplacement de l'arbitre
XIV.2.4.	<u>RELATIFS AUX RECLAMATIONS</u>	
	Droit de contestation après réclamation sur	
	feuille de match (IV.4.).....	15.00
	Frais de dossier pour examen de litige ou réclamation par	
	commission autre que CSR. (IV.4.).....	80.00
	Amende intervention C.R.S.R.	60.00
XIV.2.5.	<u>RELATIFS au Centre Régional Entraînement et Formation</u>	
	Inscription BEF5	100.00 €
	Inscription BEF4	170.00 €
	Inscription Recyclage ER/inf ^o aux entraîneurs	35.00 €
	Inscription ER Beach	90.00 €
	Stagiaires	3 jours/85€ - 4 jours/105€
XIV.3.	<u>INDEMNITES</u>	
	Indemnité kilométrique suivant tarif fédéral (base de calcul des frais de	
	déplacement pour un véhicule)	0.30 €
	Indemnité du marqueur (prise en charge par les 2 équipes	
	pour moitié chacune) (IV.3.).....	14,00€
XIV.4.	<u>AMENDES</u>	
XIV.4.1.	<u>CONCERNANT LES ARBITRES</u>	
XIV.4.1.1	<u>Pour absence d'un arbitre de couverture : amende réclamée au club qu'il représente</u>	
	Absence justifiée ou non, et remplacement non prévu	53,00 €
	Au-delà de 3 absences pour le même club	70,00 €
	<u>Pour absence d'un arbitre aux finales excellence</u>	53.00€
	<u>Pour absence d'un arbitre individuel</u>	
	Absence non justifiée, remplacement non prévu	35,00 €
XIV.4.1.2.	<u>Pour retard, amende due par l'arbitre, déduite de l'indemnité</u>	
	Retard justifié, arbitrage totalement assuré	2,25
	Retard justifié, arbitrage partiellement assuré	4,50
	Retard justifié, arbitrage non assuré	9,00
	Retard non justifié, arbitrage totalement assuré	3,00
	Retard non justifié, arbitrage partiellement assuré	6.50
	Retard non justifié, arbitrage non assuré	30.00
XIV.4.1.3.	<u>Pour faute technique d'arbitrage (match à rejouer) remboursement de l'indemnité d'arbitrage</u>	
XIV.4.2.	<u>CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX EPREUVES</u>	
	Présentation tardive d'une demande d'engagement (VII.3.2.)	9.50
	Non respect des obligations sportives (VII.4.)	50,00
	Non respect des obligations d'arbitrages (VI.2.2.et VII.5.)	50,00

Règlement tardif des dettes relatives aux péréquations (X.4.) 10%de la dette

XIV.4.3. CONCERNANT LA PARTICIPATION A UNE RENCONTRE

Défaut des terrains ou installations (III.5., VII.7.4., VIII.5.4., IX.5.4.)		9,00
Retard dans la mise en place des matériels (III.5.)		2.25
Licence non présentée (V.1.1.3.)..... ou 9,00€ maxi par Feuille de match		3.50
	Senior	Jeunes
Forfait 1° cas (XI.2.2.1.) pas déclaré en temps utile	35.00	25.00
Forfait 2° cas (XI.2.2.2.) déclaré en temps utile	26.00	15.00
Forfait 3° cas (XI.2.2.3.) général en cours de saison	136.00	
Forfait 4° cas (XI.2.2.4.) général avant 1 ^{ère} rencontre	75.00	30.00
Troisième forfait non justifié pour le club ((XI.2.1.4)	136.00	75.00
Forfait en interdépartementaux Jeunes		10.00
Forfait en Finales Régionales		50.00
Forfait match de barrage/de classement		50.00
Feuille de match mal tenue (faute majeur) (IV.5.).....		
De 1 à 3 feuilles		10.00/par feuille
4 et plus		20.00/par feuille
Feuille de match non postée selon prescription (VII.6.4., VIII.5.4., IX.5.4.) :		
Amende par jour de retard	1er au 7ème jour	6,75
	8ème jour à 1 mois	48 (forfait)
	1 mois et plus	110.00 (forfait)
Renouvellement de retard	1er au 7ème jour	13.50
	8ème jour à 1 mois	95.00(forfait)
	1 mois et plus	200.00(forfait)
même tarif si le retard devait se renouveler.		
Résultats non saisis sur Internet selon prescription: (VII.6.4., VIII.5.4., IX.5.4.):		
	1° faute.....	13,25
	2° faute.....	27.00
	3° faute.....	33.00
Retard dans la transmission des documents (XII.2.6.1.)		17.00
Non transmission des documents (XII.2.6.1.)		35.00

XIV.4.4. CONCERNANT LES ASSEMBLEES GENERALES LBVB

Frais d'organisation d'Assemblée Générale 133.00

XIV.4.5. CONCERNANT LES RETARDS DE PAIEMENT

Règlement tardif des dettes relatives aux engagements souscrit auprès de la Ligue
1 % de la dette par mois de retard

VŒUX 2016

ANNEXE 4

VŒU N°1

CSR

<p>VII.4.1 OBLIGATIONS</p> <p>3 Un club dont l'équipe 1 évolue en Prénational devra au minimum engager une équipe du même genre en Coupe de France et/ou de Bretagne et y participer.</p> <p>4 Un club dont l'équipe 1 évolue en Régional devra au minimum engager une équipe en Coupe de France et/ou de Bretagne Jeune, Challenge de Bretagne Poussins Benjamins (2 dates /3) et y participer.</p>	<p>VII.4.1 OBLIGATIONS</p> <p>3 Un club dont l'équipe évolue en Prénational devra au minimum engager une équipe jeune du même genre en Coupe de France et/ou de Bretagne Jeune et y participer.</p> <p>5 Un club dont l'équipe évolue en Régional devra au minimum engager une équipe en Coupe de France et/ou de Bretagne Jeune et y participer.</p>
<p>Commentaires : mise en adéquation avec le RGEN</p>	
<p>AVIS DE LA CRSR: favorable</p>	
<p>Avis du Comité Directeur :</p>	
<p>Pour : 245</p>	<p>Contre : 0</p>
<p>Abstention : 0</p>	

VII.4.1 OBLIGATIONS

5 Un club évoluant en Prénational/Régional devra obtenir un minimum d'Unité de Formation

Division	Nombre minimum d'Unité de Formation	Dont	Nombre d'équipes jeunes 4x4	Nombre d'équipes jeunes 2x2
PN	2	Dont	1	
Rég	1	Dont		1* =1/2UF

Le club pourra remplacer l'équipe 2x2 par une équipe 4x4 ou 6x6 pour satisfaire cette obligation

VII.4.1 OBLIGATIONS

5 Un club évoluant en Prénational/Régional devra obtenir un minimum d'Unité de Formation

Division	Nombre minimum d'Unité de Formation	Dont	Nombre d'équipes jeunes 4x4	Nombre d'équipes jeunes 2x2
PN	2 de même genre	Dont	1	
Rég	1	Dont		1* =1/2UF

Le club pourra remplacer l'équipe 2x2 par une équipe 4x4 ou 6x6 pour satisfaire cette obligation

Commentaires : mise en conformité avec le RGEN

AVIS DE LA CRSR: favorable

Avis du Comité Directeur :

Pour :

Contre : 0

Abstention :

Le vœu est retiré par la CSR

CSR

<p>V.1.6. <u>QUALIFICATION DES JOUEURS</u></p> <p>Seuls les joueurs répondant aux dispositions énoncées dans</p> <ul style="list-style-type: none"> - les articles V.1.1. à V.1.5 du présent règlement - le RGEN - les R.G de la FFVB <p>à la date <u>initialement</u> prévue pour la rencontre peuvent participer à ladite rencontre.</p> <p>ou</p> <p>V.1.3.4 Dans toute compétition régionale (Prénationale et Régionale, épreuves de jeunes, Coupe de Bretagne), une équipe ne peut inscrire sur une feuille de match et faire participer à la rencontre, plus de trois joueurs titulaires d'une licence mutation.</p>	<p>V.1.6. <u>QUALIFICATION DES JOUEURS</u></p> <p>Seuls les joueurs répondant aux dispositions énoncées dans</p> <ul style="list-style-type: none"> - les articles V.1.1. à V.1.5 du présent règlement - le RGEN - les R.G de la FFVB <p>à la date <u>initialement</u> prévue pour la rencontre peuvent participer à ladite rencontre.</p> <p>En championnat Senior Prénational/Régional, 3 joueurs « option OPEN » ou mutés, toute division ou ligue maximum sur la feuille de match.</p> <p>Ou</p> <p>V.1.3.4 Dans toute compétition régionale (Prénationale et Régionale, Coupe de Bretagne), une équipe ne peut inscrire sur une feuille de match et faire participer à la rencontre, plus de trois joueurs titulaires d'une licence mutation ou « option OPEN ».</p> <p>Dans toute compétition régionale Jeune, une équipe ne peut inscrire sur une feuille de match et faire participer à la rencontre, plus de trois joueurs titulaires d'une licence mutation.</p>
<p>Commentaires : mise en conformité avec le RGEN</p>	
<p>AVIS DE LA CRSR: favorable</p>	
<p>Avis du Comité Directeur :</p>	
<p>Pour : 29</p>	<p>Contre : 191</p>
<p>Abstention : 25</p>	

<p>VII.5.1. <u>HORAIRES DE PRINCIPE</u></p> <p>Les horaires de principe des compétitions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prénationale (masculin ou féminin) : début de match à 15 h le dimanche (ou à 12 h 00 si ce match précède un match de division nationale ou un autre match de Prénationale prévu à 15 heures). <p>Dans le cas où le club possède 2 équipes de même niveau masculin et féminin dans le championnat Prénationale la première rencontre sera à 12 heures pour l'équipe qui vient de plus <u>loin</u>. La seconde à 15 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régionale (masculin ou féminin) : début de match à 21 h le samedi. Tout autre match prévu (départemental) sur le même terrain de jeu doit débiter, au plus tard, à 19 h. <p>Dans le cas où le club possède 2 équipes de même niveau masculin et féminin dans le championnat régional la première rencontre sera à 19 heures pour l'équipe qui vient de plus <u>près</u>. La seconde à 21 heures.</p> <p>Dans le cas d'un report accordé dans le cadre des dispositions du VII.5.2., le match pourra se dérouler le dimanche à 10 heures.</p>	<p>VII.5.1. <u>HORAIRES DE PRINCIPE</u></p> <p>Les horaires de principe des compétitions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prénationale (masculin ou féminin) : début de match à 15 h le dimanche (ou à 12 h 00 si ce match précède un match de division nationale ou un autre match de Prénationale prévu à 15 heures). <p>Dans le cas où le club possède 2 équipes de même niveau masculin et féminin dans le championnat Prénationale, l'équipe recevante choisit à l'engagement l'horaire sinon la première rencontre sera à 12 heures l'équipe qui vient de plus <u>loin</u>. La seconde à 15 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régionale (masculin ou féminin) : début de match à 21 h le samedi. Tout autre match prévu (départemental) sur le même terrain de jeu doit débiter, au plus tard, à 19 h. <p>Dans le cas où le club possède 2 équipes de même niveau masculin et féminin dans le championnat régional, l'équipe recevante choisit à l'engagement l'horaire sinon la première rencontre sera à 19 heures pour l'équipe qui vient de plus <u>près</u>. La seconde à 21 heures.</p> <p>Dans le cas d'un report accordé dans le cadre des dispositions du VII.5.2., le match pourra se dérouler le dimanche à 10 heures.</p>
<p>Commentaires :</p>	
<p>AVIS DE LA CRSR: favorable</p>	
<p>Avis du Comité Directeur :</p>	
<p>Pour : 231</p>	<p>Contre : 5</p>
<p>Abstention : 9</p>	

VCEU N°5

CRT

<p>IX.3.2.</p> <p>Tournoi de zone technique</p> <p>Les frais de déplacement : transport, hébergement sont à la charge de la Ligue pour l'équipe finissant première tant en masculin qu'en féminin des inter-départementaux M13.</p>	<p>IX.3.2.</p> <p>Tournoi de zone technique</p> <p>Les frais : hébergement, transport, des tournois de zone technique des M13, des équipes départementales participant à ces tournois sont pris moitié par le Comité Départemental et moitié par la Ligue de Bretagne.</p>
<p>Commentaires :</p>	
<p>AVIS DE LA CRSR: favorable</p>	
<p>Avis du Comité Directeur :</p>	

Pour : 189

Contre : 47

Abstention : 9

Nom du club : **Goëlo Côtes d'Armor Volley Ball**

<p>Numéro de l'article RGER 2015 :</p> <p>VII.5.2.1.</p> <p>Article :</p> <p>Le changement de calendrier peut être proposé par l'équipe qui en fait la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gratuite, avant la date limite fixée par la circulaire accompagnant le pré-calendrier - payante, 15 jours avant la date "au plus tôt" de la rencontre dans le cadre des reports possibles prévus aux articles VII.5.2.2. et VII.5.2.3. <p>Demande de modification du calendrier pour une rencontre régional :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Via l'espace club, demande de modification de calendrier 2- Les accords des 2 clubs doivent parvenir via le site 15 jours au plus tôt avant la date de la rencontre. 	<p>Numéro de l'article RGER 2016 :</p> <p>VII.5.2.1.</p> <p>Article modifié :</p> <p>Le changement de calendrier peut être proposé par l'équipe qui en fait la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gratuite, avant la date limite fixée par la circulaire accompagnant le pré-calendrier - payante, 15 jours avant la date "au plus tôt" de la rencontre dans le cadre des reports possibles prévus aux articles VII.5.2.2. et VII.5.2.3. <p>Demande de modification du calendrier pour une rencontre régionale :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Via l'espace club, demande de modification de calendrier 2- Les accords des 2 clubs doivent parvenir via le site 15 jours au plus tôt avant la date de la rencontre. 3- La date de report d'un match de la phase Aller doit se situer avant le début de la phase Retour. 4- La date de report d'un match doit être la plus proche possible de la date initiale pour préserver la lisibilité, la compréhension et l'équité des compétitions.
<p>motivation :</p> <p>Pas facile de suivre des championnats dans lesquels, il y a des différences de 2 voire 3 matchs joués entre les équipes qui ont le plus joué et celles qui ont le moins joué ! Il n'est pas non plus logique de voir des journées se jouer quasiment 5 mois après la date initiale du calendrier et surtout de voir deux équipes jouer leur match aller après leur match retour !</p> <p>Il faudrait faire en sorte de respecter autant que possible, l'ordre des matchs du calendrier.</p>	
<p>AVIS DE LA CRSSR: favorable</p>	
<p>Avis du Comité Directeur :</p>	
<p>Pour : 76</p>	<p>Contre : 133</p> <p>Abstention : 36</p>

